

Plan d'études pour les

Branches propédeutiques

et les

Branches complémentaires

offertes par la Faculté des sciences et de médecine
dans le cadre du Bachelor of Science
ou d'autres formations universitaires
dans lesquelles ces branches sont reconnues

Informatique propédeutique

Accepté par la Faculté des sciences et de médecine le 30.05.2022

2.2 Informatique propédeutique

[Version 2020, module : MO-SIN.00047]

L'informatique propédeutique offre des unités d'enseignement de première année pour la plupart des voies d'études de la Faculté des sciences et de médecine. L'accent est mis sur la formation pratique, au moyen d'exercices et des travaux pratiques à réaliser sur machine.

2.2.1 Unités d'enseignement de l'informatique propédeutique

Chaque semestre, une unité d'enseignement est formée de deux heures de cours et deux heures d'exercices. À ce cours s'ajoute un travail pratique progressif appelé mini-projet.

Semestre 1 (automne)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
SIN.00120	Programmation scientifique (cours et exercices)	56	6
			6

Semestre 2 (printemps)

Code	Unité d'enseignement	h. tot.	ECTS
SIN.00220	Traitement des données et visualisation (cours et exercices)	56	6
			6

2.2.2 Contenu des unités d'enseignement

L'objectif du semestre d'automne est de se familiariser avec les logiciels spécialisés pour le besoin des scientifiques. La matière couvre notamment le développement des logiciels de calcul scientifique tels que Matlab. Quant au semestre de printemps, il fournit une introduction au traitement des données et à leur visualisation, notamment en relation avec le Web.

2.2.3 Évaluation de l'informatique propédeutique

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe de l'informatique (<http://www.unifr.ch/scimed/plans/eval>).

Les épreuves se déroulent durant deux sessions d'examen (hiver ou été, session de rattrapage en automne). Lors de la répétition d'une épreuve sanctionnée une première fois par une note inférieure à 4.0, celle-ci porte toujours sur la matière de l'UE telle qu'elle a été donnée la dernière fois.